Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: 9

Rubrik: Réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XV^e ANNÉE N° 9. SEPTEMBRE 1886

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg : ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation (s. et f.). — Correspondance. — Aspirants-instituteurs. — Aux Marches!*

RÉUNION ANNUELLE

DE LA

Société fribourgeoise d'éducation

(Suite et fin.)

Après la lecture du protocole de la réunion d'Estavayer, l'on a abordé la discussion de la première question, ainsi conçue :

« Quelle est la part qu'il convient de faire au canton de Fribourg dans l'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire ?

« Quel doit être le programme de cet enseignement ?

« Ne serait-ce pas le cas d'avoir un manuel spécial pour cette étude, comme pour la géographie du canton ? »

Dans un rapport très sérieusement étudié et très complet, M. Fontaine, instituteur à Saint-Aubin, concluait en demandant l'élaboration d'un manuel d'histoire du canton, qui aurait de 80 à 100 pages, et qui serait mis entre les mains des élèves du cours supérieur des écoles primaires.

M. *Biolley,* instituteur à Lugnorre, a combattu les conclusions de M. Fontaine dans un exposé dont l'étendue n'a pas permis d'épuiser la discussion et a empêché différents membres de l'assemblée, disposés à prendre la parole, de se faire entendre.

On serait tenté de croire, dit-il, qu'heureux et instruit est le pays où les sacs des écoliers ont de larges flancs! Mais la multiplicité des livres n'est pas une raison probante d'une solide instruction. Doter nos écoles d'un nouveau manuel, ce serait trop embrasser ; nous nous exposerions à mal étreindre, d'autant plus qu'on n'a pas fait encore assez de progrès dans les branches principales. Partout ailleurs, on simplifie ; on réagit contre la multiplicité des manuels scolaires. Je ne conteste pas l'utilité de l'enseignement de l'histoire cantonale ; mais un manuel nouveau ferait double emploi avec celui de l'histoire de la Confédération, surtout depuis 1481. A partir de cette époque, que pourrait contenir de particulier un semblable manuel ? Des biographies, intéressantes, il est vrai, mais qui trouveront leur place dans le livre de lecture du cours supérieur. Au reste, un manuel distinct ne développerait pas le

patriotisme; ce sont les grands dévouements qui l'enseignent. L'instituteur doit, comme on le fait dans les autres cantons, rattacher l'histoire cantonale à l'histoire nationale. (Nous ne rappellerons pas les digressions de l'orateur sur les invasions des Bernois dans notre canton et sur la vannerie : on ne s'attendait guère à voir la vannerie dans cette affaire.)

M. l'inspecteur *Progin* ne veut pas non plus d'un manuel à mettre entre les mains des élèves ; il préférerait une histoire du canton plus complète, faite avec tous les développements nécessaires ; on la mettrait dans les bibliothèques des familles instruites, et l'instituteur s'en servirait pour compléter les parties de l'histoire de la Suisse où notre canton a joué un rôle important. L'histoire du canton, que les enfants doivent nécessairement connaître, sera donc enseignée parallèlement à l'histoire nationale. Il croit que le temps ferait défaut pour un enseignement spécial. Il est impossible de réduire à 100 pages un manuel d'histoire cantonale.

M. *Tschopp* remercie et félicite le rapporteur pour son excellent travail. Il veut l'histoire cantonale ; cette étude doit avoir une large part dans l'enseignement, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'un nouveau manuel. Il ne faut pas surcharger l'enfant de livres. Il croit qu'il suffirait de consacrer quelques chapitres du livre de lecture du cours supérieur aux principaux événements de l'histoire de notre canton.

M. *Gapany,* inspecteur scolaire, ne partage pas l'avis des honorables préopinants. Nous demandons à nos instituteurs qu'ils connaissent l'algèbre, la physique, la chimie, la géologie, la physiologie. L'histoire cantonale doit avoir une plus grande importance. Elle sera très intéressante pour les enfants, mais un manuel est nécessaire pour un enseignement suivi. L'on peut aisément résumer l'histoire du canton en un volume de 100-150 pages. Le canton de Fribourg a fait élaborer, a accepté bien des manuels depuis nombre d'années : reculera-t-il devant celui-ci, qui n'est destiné qu'au cours supérieur ? Ce manuel, a-t on dit, n'arrêtera pas l'invasion bernoise dans notre canton et n'assurera pas le succès de notre école de vannerie. C'est une appréciation que nous n'avons pas à discuter : elle est en dehors de la question. Nous n'avons pas la prétention de demander ces résultats à un petit manuel d'histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il nous enseignera le patriotisme que nous devons, par tous les moyens possibles, chercher à développer dans le cœur de nos élèves. Il remercie, avec M. Tschopp, M. le préfet Bourqui d'avoir fait mettre cette question à l'étude.

M. *Perriard,* directeur, en présence des différentes propositions qui se font jour, se range à l'avis de M. Progin. Il est inutile, il n'est pas opportun de mettre un nouveau manuel entre les mains des élèves. Comme l'ouvrage du Dr Berchtold est trop volumineux, il demande l'élaboration d'un livre complet d'histoire cantonale à l'usage des instituteurs et des élèves des écoles secondaires. Le livre du second degré qui se prépare renferme

plusieurs biographies se rapportant à l'histoire de notre canton. Le livre du cours supérieur pourra le compléter sous ce rapport.

M. *Blanc* ne veut pas de manuel spécial pour les élèves, mais il désire des notes nombreuses et suffisantes intercalées dans le livre de géographie du canton. Une histoire populaire rendrait de grands services.

M. *Morel,* préfet du Collège, se plaint que le rapporteur ait traité son sujet trop exclusivement au point de vue de l'histoire de la ville de Fribourg. Il y a d'autres contrées du canton qui ont une histoire distincte et glorieuse, par exemple la Gruyère.

M. *Michaud,* président, résume la discussion. L'impression générale qui reste après avoir entendu les différents orateurs est que l'histoire du canton doit être prise en plus sérieuse considération qu'elle ne l'est présentement. On diffère seulement sur les moyens. La discussion qui vient d'avoir lieu aura pour effet d'attirer l'attention de l'autorité supérieure sur cette importante question.

Ajoutons, pour compléter ce compte-rendu, que tous ceux qui se sont fait entendre se sont rencontrés pour rendre hommage au mérite du rapport de M. Fontaine.

La discussion porte ensuite sur la seconde question :

« Les derniers examens des recrues accusent une infériorité « notable dans le calcul écrit. A quelles causes doit-on l'attribuer ? « Comment pourrait-on remédier à cette situation ? »

M. *Currat,* instituteur à Morlon, a fait sur cette question un rapport étendu, bien coordonné, très pratique et très intéressant, dont il serait trop long d'indiquer ici les conclusions, qui touchent à toute la marche de l'école.

M. *Soussens,* rédacteur, voit dans les cahiers de Zæhringer une des causes de la faiblesse des recrues dans le calcul écrit. Ces cahiers ont eu le bon résultat de développer la connaissance du calcul mental; mais c'est au détriment du calcul écrit. Il faudrait que ces deux procédés de calcul fussent moins solidaires. Le canton de Neuchâtel offre à cet égard un modèle à suivre. Il faudrait en outre que les élèves eussent sous les yeux, soit dans les cahiers soit dans un court manuel, des exemples des règles du calcul écrit pour les différentes opérations de l'arithmétique, Enfin, l'ordre des cahiers est peu rationnel, puisque le calcul des nombres décimaux ne vient qu'après le système métrique, ce qui oblige à traiter les questions de poids et de mesures d'après la méthode du calcul des nombres complexes.

M. *Collaud,* instituteur, se défie des statistiques sur lesquelles on s'est basé pour affirmer l'infériorité du canton de Fribourg pour le calcul écrit.

En 1883, Fribourg était le seul canton où la note du calcul était supérieure à celle de la lecture. En 1884, on aura peut-être été plus sévère.

M. *Vonlanthen* attribue la faiblesse de nos écoles en matière de calcul à l'indifférence, à la négligence d'un bon nombre d'instituteurs. Nous devons nous corriger et suivre les excellentes

conclusions du rapport de M. Currat. La méthode Zæhringer, dit-on, est défectueuse, mais dans les écoles où elle a été appliquée par un maître intelligent et zélé, qui a étudié le *Guide du maître,* les résultats obtenus sont excellents; nous y trouvons de bons calculateurs. Il en est qui emploient les heures destinées au calcul à d'autres branches, telles que l'histoire, la géographie, qui prennent trop de place dans certaines écoles au détriment du calcul qui plaît moins. S'adressant aux instituteurs, il ajoute : les inspecteurs ont pris la résolution de se montrer plus indulgents sur les branches accessoires et d'être très sévères sur les branches principales.

M. *Schaller,* directeur de l'Instruction publique, adhère aussi aux conclusions du rapport présenté par M. Currat. Il voudrait que les élèves trouvassent dans les cahiers de Zæhringer un exposé succinct des procédés à employer pour faire les opérations de l'arithmétique.

Les notes de calcul ont baissé, alors que tout le reste a progressé. On pourrait attribuer en partie ce résultat au défaut de réflexion, de bonne volonté, de raisonnement de la part des élèves : il faut les amener à réfléchir, à raisonner. Depuis longtemps déjà, des critiques sont dirigées contre la méthode Zæhringer. C'est pourquoi, M. Vonlanthen a été prié de se mettre en relation avec l'auteur pour étudier les améliorations qu'on pourrait y apporter. D'un côté, le manuel doit être perfectionné et d'autre part, les instituteurs n'ont pas assez étudié le *Guide du maître.* Aujourd'hui, on se passe trop du livret, on ne l'étudie plus : telles sont les observations du rapport sur lesquelles M. Schaller insiste avec le plus de force.

M. *Hopfner,* directeur de l'Ecole normale du Valais, insiste sur la nécessité de l'emploi des moyens intuitifs, surtout au début de l'enseignement du calcul. Il y a sous ce rapport une lacune dans le premier cahier de Zæhringer. Il faut aussi surveiller la manière dont les enfants soignent les chiffres; cette partie de l'écriture est trop négligée. Les cahiers sont trop nombreux, il n'en faudrait qu'un pour chaque division de l'école.

M. *Perriard* a entre les mains des cahiers employés dans les écoles du Grand-Duché de Bade. Chaque ordre de problème est précédé d'un modèle de solution. Ces cahiers font ainsi droit à l'observation de M. le conseiller d'Etat Schaller.

M. *Ducotterd,* professeur, conteste l'infériorité de la note du calcul; il donne connaissance à l'assemblée des différentes notes obtenues pendant les années 1884 et 1885 pour toutes les branches sur lesquelles sont examinés les recrutables. Celle du calcul, ces deux dernières années, loin d'accuser une infériorité notable, est au contraire la meilleure après la note de lecture. La question n'a donc pas été posée comme elle aurait dû l'être; on aurait dû la formuler ainsi : La note pour le calcul n'étant pas satisfaisante, comme du reste elle ne l'est pas pour les autres branches, doit-on attribuer ce résultat à la méthode? Je puis répondre avec assurance : non. Si telle école présente de mauvais élèves pour

l'arithmétique, telle autre, comme on vient de le dire et comme l'affirme le rapport, en fournit d'excellents. Je puis m'en assurer par les élèves qui nous arrivent au Collège. Le mal n'est donc pas général ; mais à quoi doit-on attribuer cette infériorité, puisque infériorité il y a, dans un certain nombre d'écoles ? Nous trouvons la réponse dans le consciencieux exposé de M. Currat et dans la plupart des conclusions qui le terminent. Ces causes peuvent être réduites à cinq principales. Plusieurs instituteurs, comme on l'avoue, ne se conforment pas aux directions du *Guide du maître;* d'aucuns ne l'ont pas même étudié. M. Ducotterd en cite plusieurs exemples. Le temps consacré au calcul est trop limité par suite de la surcharge du programme des écoles primaires. Dans quelques écoles, on ne consacre que trois leçons à cette branche. Il s'ensuit qu'on est obligé de parcourir les matières sans les approfondir. — Bien que l'intuition doive nécessairement accompagner le premier cahier, on n'y a pas toujours recours. — Les parties aliquotes sont trop négligées : c'est pourtant le meilleur moyen de développer l'intelligence de l'enfant. — Le calcul mental ne marche pas toujours de pair avec le calcul écrit.

M. *Ducotterd* répond ensuite aux critiques de M. Soussens en affirmant que la séparation demandée entre le calcul mental et le calcul écrit est contraire aux principes pédagogiques et aux procédés d'enseignement usités dans les pays avancés. On demande de la théorie. Quelle théorie veut-on ? Jusqu'où la poussera-t-on, et les enfants la peuvent-ils comprendre ? Il y a de grands avantages à aborder le plus tôt possible l'étude du système métrique; les calculs sur les poids et mesures se font partout en Allemagne au moyen des nombres complexes et non par les méthodes du calcul décimal.

Mais l'heure est trop avancée pour aborder la troisième partie du programme : En quoi l'éducation des filles doit-elle différer de celle des garçons ?

M^lle^ *Plancherel,* institutrice à Zénauva, a fait sur cette question un rapport très remarquable pour le fond et pour la forme. Il est décidé que ce rapport servira de base à la discussion qui aura lieu l'année prochaine. Il est décidé en outre que, dorénavant, le programme des réunions de la Société d'éducation ne comprendra que deux questions, et celle qu'on a dû renvoyer cette fois, sera inscrite en tête de l'ordre du jour pour l'année 1887.

Sur la proposition de M. l'inspecteur Crausaz, l'assemblée fixe à Romont le lieu de la prochaine réunion de la Société fribourgeoise d'éducation.

Les discussions pédagogiques sont maintenant terminées, et l'on passe à une nouvelle et non moins attrayante partie de la fête, le banquet, qui est préparé dans un local très vaste et très bien disposé, à proximité du Collège. Ce local est à quelques pas de la ville, mais en même temps dans la campagne, au milieu des jardins et de la verdure. C'est là que les écoles de la ville ont leur fête de jeunesse ou de clôture des cours annuels.

L'excellente musique de Morat nous attendait à la sortie de la

séance pédagogique, et au milieu de flots d'harmonie a conduit le cortège au local préparé pour le banquet.

Avant d'ouvrir la série des toasts, M. Michaud, président de la Société fribourgeoise d'éducation, donne communication de dépêches de sympathie envoyées par MM. Théraulaz, vice-président du conseil d'Etat, Henri Bioley, ancien conseiller d'Etat du Valais, Oberson, préfet de la Glâne, Genoud, instituteur, à Winterthour. M. Comte, Rd curé, et les vicaires de Châtel-St-Denis, ont envoyé un télégramme collectif.

Enfin, vers la fin de la fête, le Comité a été heureux de recevoir la réponse de Mgr Mermillod à la dépêche envoyée dans la séance pédagogique du matin.

« Emu et reconnaissant de votre dévouement à Dieu, à l'Eglise et à la patrie, je vous bénis avec tendresse, et je souhaite à tous le persévérant courage pour servir la foi, la science, et former des hommes et des chrétiens. † Gaspard, *évêque.* »

M. le Dr *Slock,* conseiller communal de Morat, a porté en excellents termes le toast à la patrie et à ses autorités ; il a fait ressortir l'union qui fait la force de la Suisse, malgré la diversité des cultes, des langues, des mœurs et des intérêts.

M. le directeur *Michaud* a porté le toast du corps enseignant aux autorités civiles et ecclésiastiques de notre canton, à ces autorités dont la bonne entente est si profitable à la marche de l'école.

Messieurs les Conseillers, vénérables membres du Clergé,
Mesdames, Messieurs,

Notre Association pédagogique comptera désormais dans ses modestes annales une belle et fructueuse journée de plus. C'est, en effet, un spectacle réjouissant que celui que cette assemblée présente aujourd'hui aux amis de leur pays et du progrès.

Malgré la distance, malgré un temps incertain, les membres de notre corps enseignant et les amis de l'instruction se sont rendus en grand nombre à l'appel du Comité. Ils sont venus s'éclairer mutuellement, resserrer les liens de solidarité qui les unissent et recevoir les encouragements et les directions des autorités civiles et religieuses qui président aux destinées de la patrie fribourgeoise.

Nos instituteurs connaissent depuis longtemps les sentiments de ces autorités à l'égard de notre société d'éducation. Ils savent que le gouvernement et le clergé lui portent le plus vif intérêt, l'honorent de toute leur sympathie et lui prêtent leur concours dévoué. Aussi comptaient-ils avoir à notre quatorzième congrès scolaire une nouvelle occasion d'entendre et d'acclamer nos premiers magistrats et les pasteurs de nos âmes. Ils n'ont point été trompés dans leur attente. Nous avons, en effet, le bonheur de posséder au milieu de nous Monsieur le Directeur de l'Instruction publique avec d'autres membres du pouvoir exécutif, ainsi que de nombreux ecclésiastiques, accourus de tous les points du canton.

Je ne m'arrêterai point à redire tout ce que les uns et les autres ont fait pour notre Association et les progrès de l'instruction. Doter le pays de bonnes écoles qui soient à la hauteur de leur belle mais difficile mission est une des constantes préoccupations de notre gouvernement qui n'a rien tant à cœur que l'honneur et la prospérité du canton. Il en a donné une nouvelle preuve dernièrement en revisant notre législation scolaire et en améliorant la position matérielle de l'instituteur.

Qui voue à l'éducation de la jeunesse une plus généreuse sollicitude que notre bien-aimé évêque? Il nous a souvent et aujourd'hui encore donné un témoignage de sa bienveillance et de sa protection. On sait que les ecclésiastiques fréquentent assidûment nos réunions annuelles, et personne n'ignore que le prêtre, qui, chez nous comme ailleurs, a été le premier éducateur du peuple, est aujourd'hui dans nos institutions modernes l'ami le plus dévoué du régent et son meilleur conseiller.

A notre époque troublée, on voit dans trop de pays le pouvoir civil vivre avec l'autorité ecclésiastique sur le pied de guerre. Ces divisions et ces luttes ont les suites les plus funestes, particulièrement dans le sanctuaire de l'école. En voulant établir une distinction dans l'éducation de la jeunesse entre le citoyen et le chrétien, on démoralise le peuple; on lui enlève la foi qui est le plus sûr garant du bonheur et de la prospérité de l'individu, de la famille et de l'État; on élève des générations qui à un moment donné, sous l'influence des circonstances et des mauvaises passions, peuvent se livrer aux derniers excès et s'attaquer aux fondements mêmes de la société.

Dans notre canton, nous sommes heureusement bien loin de ces égarements. Nous voyons, en effet, dans cette assemblée, le magistrat, le ministre de la religion, l'instituteur, assis côte à côte et les cœurs de tous vibrer à l'unisson. Nos autorités civiles et religieuses travaillent de concert par des moyens divers et plus ou moins directs à une même fin: faciliter à tous la réalisation de nos hautes destinées. Elles savent que les mots *patriotisme* et *religion* ne forment pas une antithèse, mais sont deux expressions correspondant à deux nobles sentiments qui trouvent place dans le même cœur, comme le prouvent les annales de notre histoire nationale. Ils étaient pieux, nos valeureux pères qui, il y a quatre siècles, en face de l'ennemi, sous les murs de cette cité qui nous rappelle de si glorieux souvenirs, tombaient à genoux avant d'engager le combat pour implorer le Dieu des armées. Il était patriote, le curé de Neueneck, qui dans cette même guerre, à la tête du *landsturm* de sa contrée empêchait les Bourguignons de s'emparer du pont de Guminen.

Notre corps enseignant a envers ces autorités, pour les marques de sympathie et l'appui qu'il en reçoit, des devoirs de gratitude. Il leur témoignera sa reconnaissance en les secondant de son mieux, en accomplissant avec zèle, courage et persévérance la tâche importante qui lui est confiée. Il travaillera avec elles dans la mesure de ses forces à former des générations instruites et morales qui fassent honneur à leur pays. Il inculquera dans le cœur de notre chère jeunesse des principes religieux sans lesquels il n'y a point d'éducation; il lui inspirera avec l'amour du sol natal, de nos belles montagnes, de nos vertes collines, de nos lacs d'azur, de nos riches campagnes, l'amour de nos institutions séculaires et le dévouement à la patrie.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'unir vos cœurs à ma voix pour renouveler à notre évêque vénéré, à son zélé clergé, ainsi qu'à notre gouvernement nos vives protestations de fidélité et de dévouement et pour leur porter un toast chaleureux.

M. *Morel,* préfet du Collège, a répondu au nom du clergé, et après avoir parlé en termes éloquents de la mission éducatrice du corps enseignant, il a bu à l'accord du prêtre et de l'instituteur.

M. *Collaud,* instituteur à Fribourg, a porté le toast aux magistrats et aux amis de l'instruction populaire. Il a fait ressortir les services rendus depuis quinze ans par M. Schaller, directeur de l'Instruction publique, dont c'était ce jour-là même la fête.

Mesdames,
Messieurs,
Bien chers collègues,

Après les éloquents orateurs que vous venez d'entendre et que vous avez applaudis avec tant d'enthousiasme, je dois certainement vous paraître bien téméraire pour prendre la parole dans cette enceinte. Mais, Messieurs, la Société fribourgeoise d'éducation a aujourd'hui de nombreux devoirs à remplir et ces devoirs sont de telle nature que je n'ai vraiment pu refuser la tâche qu'on a bien voulu me confier, alors même que je me sens très peu qualifié pour la remplir convenablement. A défaut des talents qui me manquent, je laisserai parler mon cœur, heureux s'il peut être l'écho, pas trop affaibli, des sentiments de reconnaissance qui animent, en ce jour, tous mes chers collègues.

Nous avons, en premier lieu, à remercier tous ces magistrats, tous ces ecclésiastiques, tous ces amis de l'instruction primaire et de l'instituteur, qui sont accourus nombreux de tous les points du canton pour prendre part à nos travaux et pour nous apporter, dans nos luttes pacifiques, le précieux concours de leur expérience. Merci donc à vous tous, Messieurs, d'être venus donner au corps enseignant un témoignage si touchant de sympathie et d'encouragement.

Nous sommes surtout heureux de voir au milieu de nous notre cher Directeur de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Schaller.

Nous savons que c'est grâce à l'appui de ce magistrat que notre Société a pu se former et qu'elle a pris l'extension réjouissante que vous lui voyez. Nous connaissons surtout les éminents services qu'il a rendus à l'instruction primaire dans notre canton. J'abuserais de votre attention si je voulais retracer ici, même brièvement, toutes les mesures prises par cet honorable conseiller d'Etat pour faire progresser l'instruction populaire. Qu'il me suffise de vous rappeler que depuis les quinze années qu'il est à la tête du dicastère de l'Instruction publique, le nombre des écoles a presque doublé, qu'à plusieurs reprises, il a fait apporter à notre loi scolaire d'importantes améliorations.

La position matérielle du corps enseignant a été surtout l'objet de la sollicitude de M. le Directeur de l'Instruction publique. On aurait de la peine à croire aujourd'hui qu'il y a quinze ans, tout au plus, la majorité des instituteurs de la campagne avaient à peine 600 fr. de traitement, alors que maintenant ce chiffre est presque doublé. Monsieur le Directeur, dans son grand cœur, n'a pas oublié les vétérans de l'enseignement. Il n'a pu voir, sans être ému, ces vieux serviteurs, dont les forces s'étaient usées au service de Dieu et de la patrie, obligés quand même de continuer leurs fonctions, faute de ressources, jusqu'à ce que la mort vienne mettre un terme à leur vie de dévouement.

Il a bien mérité du corps enseignant et de l'humanité, ce magistrat qui a fait accorder une pension à ces vieux serviteurs.

Il a bien mérité du corps enseignant et du canton, le magistrat qui a voué tant de sollicitude à notre Ecole normale et qui a voulu que la religion soit la base de l'éducation du futur instituteur.

Il a mérité notre reconnaissance le magistrat, qui a placé à notre tête ces inspecteurs zélés qui ont tant à cœur la prospérité de nos écoles. Le fils d'un glorieux soldat de Napoléon ne pouvait pas oublier qu'une armée vaut ce que vaut son *état-major*.

La Société fribourgeoise d'éducation salue encore en M. Schaller le travailleur infatigable, modèle d'activité et d'exactitude, qui dernièrement trouvait encore le temps, dans ses rares loisirs, de nous retracer une des pages les plus glorieuses de notre histoire nationale.

Nous saluons en M. Schaller le chrétien convaincu qui trouve dans

ses convictions religieuses la force de remplir si dignement les fonctions qui lui ont été confiées.

Nous saluons en M. Schaller le magistrat qui depuis bientôt 30 ans sert son pays avec tant de dévouement.

Nous saluons en M. Schaller le meilleur ami du corps enseignant. Il avait été l'interprète fidèle de nos cœurs, l'orateur qui, l'année dernière, acclamait M. le Directeur comme le père de la famille pédagogique fribourgeoise.

Il est bien le père du corps enseignant le magistrat qui, depuis 15 ans, a voué tant de sollicitude au bien-être moral et matériel de l'instituteur.

Il est bien le père du corps enseignant le conseiller d'Etat qui a voulu passer le jour de sa fête au milieu de nous.

Aussi, permettez, Monsieur le Directeur, qu'au nom de ces institutrices, de ces instituteurs qui vous aiment comme un père, je vienne vous présenter leurs vœux et leurs souhaits de bonne fête. — Bonne fête, Monsieur le Directeur, sera le cri de notre joie. — Bonne fête sera l'expression de notre reconnaissance.

Daigne le Ciel vous accorder d'heureux jours. Daigne le Ciel vous conserver longtemps, très longtemps, à votre famille, à la Direction de l'Instruction publique, au canton de Fribourg, tels sont nos vœux les plus sincères.

M. Schaller, directeur de l'Instruction publique, répond en ces termes aux vœux du corps enseignant :

Messieurs et chers instituteurs,

Je vous remercie des vœux que vous venez de m'adresser. Ce n'est pas la première fois que je passe le jour de ma fête au milieu de vous, car vous êtes vraiment ma famille élargie et toute mon existence vous appartient. Si j'ai pu apporter quelque amélioration à votre position, c'est grâce au Conseil d'Etat et au Grand Conseil qui ont toujours accueilli favorablement mes propositions.

Je remercie ensuite votre Comité d'avoir choisi Morat pour lieu de votre réunion. Non seulement nous admirons ces campagnes si belles, ces riants coteaux, ce lac d'azur ; mais encore les souvenirs historiques se pressent sur cette terre illustrée par l'héroïsme de nos aïeux. Déjà en traversant les plaines de la Broye, nous avons admiré les vastes ruines d'Aventicum. Cette ville romaine, avec sa colonie de vétérans et ses larges franchises, fut longtemps le foyer de la civilisation païenne et plus tard le berceau de la civilisation chrétienne dans l'Helvétie occidentale. Lorsque Avenches succomba sous les coups réitérés des Allemanes, la féodalité pesa lourdement et pendant de longs siècles sur notre chère patrie. Mais Morgarten, Laupen, Sempach surtout consolidèrent l'indépendance de la Suisse. La Confédération était fondée ; Berne avait grandi avec l'aide de Fribourg et de Soleure ; cette libre cité avait osé braver le puissant duc de Bourgogne. Un orage plus terrible que les précédents menaçait l'existence même de la Confédération. L'union fit notre force et le 22 juin 1476 devint une date à jamais mémorable dans les fastes de notre histoire. La victoire de Morat ouvrit à Fribourg les portes de la Confédération suisse et nous avons salué avec enthousiasme l'obélisque de Meyriez.

Mais, Messieurs, si nos pères ont su conquérir leur indépendance ; s'ils ont fondé une république libre, heureuse, prospère, respectée de l'Europe, c'est qu'ils pratiquaient les vertus austères du christianisme. Dieu et la patrie étaient le phare lumineux qui guidait les actes de leur vie privée comme ceux de leur vie publique. Imitons leur exemple. Vous surtout, chers instituteurs, vous avez une grande et noble mission à remplir,

Vous n'avez pas seulement à apprendre aux 20000 enfants qui vous sont confiés, la lecture, l'écriture et le calcul; vous devez former les cœurs et les intelligences, développer en eux les généreux instincts de leur riche nature, donner à la patrie des hommes forts et vertueux; voilà votre tâche principale, et vous voulez la remplir. Voilà pourquoi vous faites partie de la société pédagogique; voilà pourquoi vous aimez à vous retremper chaque année dans ces grandes réunions, au contact de vos collègues des différentes parties du canton, sous les yeux de magistrats qui vous aiment, à la face du pays qui vous accorde sa confiance. Continuez, chers instituteurs, à invoquer l'appui de Celui-là seul qui peut bénir vos travaux et récompenser votre dévouement et acceptez les vœux ardents que je forme pour tous les membres du corps enseignant fribourgeois.

M. *Perriard,* directeur de l'école secondaire de Cormérod, boit à la santé des autorités du district du Lac et de la ville de Morat ; il exprime la reconnaissance qui est dans le cœur de tous pour l'accueil sympathique de la population.

M. *Gapany,* inspecteur, porte son toast aux délégués de la Société valaisanne d'éducation venus pour représenter les confédérés du Valais à la réunion de Morat.

M. le chanoine *Tschopp* remercie la ville de Morat qui a si bien reçu les amis de l'instruction chrétienne et patriotique venus de tous les districts du canton. Il boit à la santé des autorités communales, et à celle du corps enseignant de la ville, si bien représenté par M. le Dr Fetscherin.

M. le Dr *Huber,* syndic de Morat, répond au nom des autorités et de la population, par un toast à l'union toujours plus intime de toutes les parties du canton de Fribourg.

M. Louis *Allet,* secrétaire du département de l'Instruction publique du Valais, salue ce sol moratois, cette terre sainte pour tous les citoyens de la Suisse. Il fait l'éloge du gouvernement de Fribourg, du clergé, du corps enseignant et de la population, et porte à notre canton le salut du canton du Valais.

M. *Python,* conseiller national, assistait, il y a peu de jours, à une assemblée tenue à Chiètres pour discuter d'intérêts matériels; la conclusion fut qu'on avait besoin du concours des autres membres de la famille fribourgeoise. Aujourd'hui, nous avons discuté d'intérêts plus élevés, le développement de l'enfant, et nous avons constaté encore que ce grand œuvre ne peut être fait qu'avec le concours de tous. Tout donc nous fait un devoir de nous rapprocher et de nous unir. Chaque canton a sa mission à remplir au sein de la Confédération suisse, et cette mission ne peut être remplie qu'au moyen de l'entente de tous les citoyens. Au moment où le vent de la pacification souffle partout en Suisse, resserrons aussi les liens qui doivent unir toutes les âmes généreuses. M. Python termine par un toast à la musique de Morat, dont l'harmonie des accords symbolyse l'harmonie qui est dans les cœurs.

Ces différents toasts étaient accompagnés de fort beaux morceaux exécutés par la musique de Morat, qui s'est réellement prodiguée pour faire honneur à ses hôtes. Nous avons entendu

aussi des chants d'une exécution parfaite par des groupes d'instituteurs de différents districts. Les instituteurs allemands du district du Lac ont ouvert la série par un chant d'un caractère remarquable et d'une exécution parfaite. Puis sont venus les instituteurs de la Veveyse, ceux du Lac, ceux de la Glâne, ceux de la Sarine et ceux de la Singine.

Mais nous devons une mention spéciale et de vifs remerciements à M. le notaire Currat, qui a bien voulu chanter d'abord la *Mendiante,* une touchante romance, dont la musique est de la composition de notre maestro si renommé, M. Sidler ; puis le chant national du *Ranz des Vaches,* dans lequel l'artiste gruérien déploie si bien toutes les ressources de sa superbe voix. M. le pasteur Landry avait bien voulu mettre son piano à la disposition du Comité.

Cependant un bateau à vapeur, mis obligeamment à la disposition du Comité de la fête par la Société de navigation, nous attendait impatiemment au port. Nous avons ainsi pu couronner notre fête, par une charmante promenade sur le lac, dont nous avons fait le tour, par un temps calme et un soleil brillant qui mettait en relief les beautés des rives, et les ravissants coteaux de la presqu'île du Vuilly.

Peu après, nous retrouvions à la gare les autorités de Morat et du district, le directeur de l'école secondaire et les membres du corps enseignant de la ville, et la musique, qui nous a fait les adieux au départ en nous saluant de ses accords harmonieux.

CORRESPONDANCE

Conférence des instituteurs

DU QUATRIÈME ARRONDISSEMENT [1]

Treyvaux, le 20 juin 1886.

Le 25 mai écoulé, les instituteurs du district de la Sarine étaient réunis en conférence officielle, sous la présidence de M. Vonlanthen, inspecteur, au Pensionnat, 4me classe, à Fribourg.

M. le chanoine Schneuwly, directeur des écoles de Fribourg, avait bien voulu honorer notre réunion de sa présence et témoigner ainsi l'intérêt qu'il porte à la grande et noble cause de l'instruction populaire.

A l'ordre du jour figuraient les tractanda suivants :

1° Discussion des conclusions des rapports sur les deux questions mises à l'étude par le Comité cantonal de la Société fribourgeoise d'éducation ; 2° Observations de l'inspecteur ; 3° Motions individuelles.

M. l'inspecteur ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux instituteurs de son arrondissement. « Bien des mois, dit-il, se sont écoulés depuis notre dernière réunion, des mois d'activité, de travail et

[1] Cette correspondance n'est publiée que tardivement, grâce à un concours de circonstances indépendantes de notre volonté. Le *Bulletin* de juillet était sous presse lorsqu'elle nous est parvenue. Elle n'a pu paraître dans le numéro d'août, faute d'espace Nous n'hésitons pas à l'insérer aujourd'hui à cause des conclusions et des discussions qui jettent un grand jour sur les questions traitées à l'assemblée de Morat.